



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 121795

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le renoncement aux soins dermatologiques qu'observent chez les adolescents les médecins dermatologues et généralistes depuis 2004. Ceux-ci ont en effet vu le nombre de leurs patients décroître de 34 %, 70 % d'entre eux étant des adolescents souffrant d'acné. Or, si l'acné est bénigne dans trois quarts des cas, elle peut revêtir des formes particulièrement sévères dans un quart des cas, avec les impacts psychologiques que cela peut avoir pour l'adolescent qui en souffre. Dans les cas sévères, seul un médecin sera à même de prescrire un traitement médicamenteux adapté, seul capable de faire disparaître les lésions cutanées. Aussi, il lui demande si une campagne de sensibilisation à destination des adolescents, incluant par exemple une visite gratuite chez un dermatologue, comme cela avait été fait pour les soins dentaires, permettant ainsi de poser un diagnostic, pourrait être proposée dans les collèges et les lycées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121795

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11943

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)